



# Seuil des frais du marché

Le Seuil des frais du marché est un outil qui guide les Centres de la petite enfance et les garderies éducatives en milieu familial du Nouveau-Brunswick dans leurs décisions d'augmentation des frais. Le Seuil des frais du marché les informe des limites d'augmentations de frais autorisées pour les établissements désignés. Cette grille tarifaire est basée sur les frais actuels facturés par les établissements et décrit les répercussions des augmentations du coût de la vie. Le Seuil des frais du marché comprend aussi une grille tarifaire prévisible à l'intention des familles et offre une meilleure cohésion quant à leur gestion des frais de garde d'enfants dans l'ensemble de la province.

Le Seuil des frais de marché a été fixé en décembre 2017 en fonction des frais de garde d'enfants facturés aux parents à ce moment. Il a fait l'objet d'un examen en 2020 et a été mis à jour à la lumière des résultats issus de diverses consultations.

Le Seuil des frais du marché établit une grille tarifaire provinciale dans laquelle les exploitants de garderies éducatives peuvent toutefois gérer leurs frais, **aucune** augmentation ne sera autorisée si les frais actuels atteignent ou excèdent la limite du seuil maximal des frais du marché. Voici le nouveau Seuil des frais de marché :

		Nourrisson	Enfant âgé de deux ans	Enfant d'âge préscolaire
<b>Grandes régions urbaines</b>	Journée complète	41,30 \$	36,70 \$	35 \$
	Journée partielle	31 \$	27,50 \$	26,30 \$
<b>Petites régions urbaines et régions rurales</b>	Journée complète	37,10 \$	32,60 \$	31,30 \$
	Journée partielle	27,80 \$	24,50 \$	23,50 \$